

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Public Works and Government Services / Travaux publics et services gouvernementaux Kingston Procurement Des Acquisitions Kingston 86 Clarence Street, 2nd floor Kingston Ontario K7L 1X3

Bid Fax: (613) 545-8067

REQUEST FOR PROPOSAL DEMANDE DE PROPOSITION

Proposal To: Public Works and Government Services Canada

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

Proposition aux: Travaux Publics et Services Gouvernementaux Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Public Works and Government Services / Travaux publics et services gouvernementaux
Kingston Procurement
Des Acquisitions Kingston
86 Clarence Street, 2nd floor
Kingston
Ontario
K7L 1X3

Title - Sujet		
Échelles tactiques et accessoires		
Solicitation No N° de l'invitation	Date	
M6500-192919/B	2020-01	1-14
Client Reference No N° de référence du client M6500-192919	·	
GETS Reference No N° de référence de SEAG PW-\$KIN-650-8016		
File No N° de dossier CCC No./N° CCC - FN	IS No./N° \	/ME
KIN-9-52168 (650)		
Solicitation Closes - L'invitation pr	end fin	Time Zone Fuseau horaire
at - à 02:00 PM on - le 2020-01-24		Eastern Standard Time EST
F.O.B F.A.B.		1
Plant-Usine: Destination: 🗸 Other-Autre:		
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à	: В	uyer ld - ld de l'acheteur
Rombough, Lori	ki	in650
Telephone No N° de téléphone	FAX No	N° de FAX
(613) 545-8061 ()	(613) 54	45-8067
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: ROYAL CANADIAN MOUNTED POLICE O DIV. 5TH FL. 130 DUFFERIN AVE LONDON Ontario N6A5R2 Canada		

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposee
See Herein	
Vendor/Firm Name and Address	
Raison sociale et adresse du fournisseur/d	le l'entrepreneur
Talambana Na No da 4515 mbana	
Telephone No N° de téléphone Facsimile No N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign	on behalf of Vendor/Firm
(type or print)	
Nom et titre de la personne autorisée à sign de l'entrepreneur (taper ou écrire en caract	
de l'entrepreneur (taper ou ecrire en caract	eres a imprimerie)
Signature	Date



File No. - N° du dossier KIN-9-52168

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1	1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	3
1.1	Besoin	3
1.2	COMPTE RENDU	3
1.3	SERVICE CONNEXION POSTEL	3
PARTIE 2	2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES	3
2.1	Instructions, clauses et conditions uniformisées	3
2.2	Présentation des soumissions	
2.3	DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS — EN PÉRIODE DE SOUMISSION	4
2.4	LOIS APPLICABLES	4
PARTIE 3	3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS	4
3.1	Instructions pour la préparation des soumissions	4
PARTIE 4	4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION	5
4.1	Procédures d'évaluation	5
4.2	MÉTHODE DE SÉLECTION	6
PARTIE 5	5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	6
5.1	ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC LA SOUMISSION	6
5.2	ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ATTRIBUTION DU CONTRAT ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	6
PARTIE 6	5 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT	7
6.1	Exigences relatives à la sécurité	
6.2	BESOIN	
6.3	CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	
6.4	DURÉE DU CONTRAT	
6.5	RESPONSABLES	_
6.6 6.7	PAIEMENT	
6.8	ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	
6.9	LOIS APPLICABLES	
6.10	Ordre de priorité des documents	
6.11	CLAUSES DU GUIDE DES CCUA	
•	«A» - BESOIN	
	B - BASE DE PAIEMENT	
ANNEXE	« 1 » DE LA PARTIE 3 DE LA DEMANDE DE SOUMISSIONS - INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLE	•
		2

File No. - N° du dossier KIN-9-52168

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Besoin

Le besoin est décrit en détail à l'article 6.1 des clauses du contrat éventuel.

1.2 Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

1.3 Service Connexion postel

Cette demande de soumissions permet aux soumissionnaires d'utiliser le service Connexion postel offert par la Société canadienne des postes pour la transmission électronique de leur soumission. Les soumissionnaires doivent consulter la partie 2, Instructions à l'intention des soumissionnaires, et la partie 3, Instructions pour la préparation des soumissions, de la demande de soumissions, pour obtenir de plus amples renseignements.

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le <u>Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat</u> (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document <u>2003</u> (2019-03-04) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

2.1.1 Clauses du Guide des CCUA

Produits équivalents (2006-06-16) B3000T

2.2 Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement à l'Unité de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date et à l'heure indiquées à la page 1 de la demande de soumissions. Les soumissionnaires doivent acheminer leur soumission à l'endroit suivant :

Travaux publics et services gouvernementaux Canada Approvisionnement de Kingston 86, rue Clarence, 2e étage Kingston, Ontario, K7L 1X3 Fax: (613) 545-8067

<u>TPSGC.orreceptiondessoumissions-orbidreceiving.PWGSC@tpsgc-pwgsc.gc.ca</u> (adresse e-mail pour postel Connect Service)

Remarque : Les soumissions ne seront pas acceptées si elles sont envoyées directement à cette adresse de courriel. Cette adresse de courriel doit être utilisée pour ouvrir une conversation

File No. - N° du dossier KIN-9-52168

Connexion postel, tel qu'indiqué dans les instructions uniformisées <u>2003</u>, ou pour envoyer des soumissions au moyen d'un message Connexion postel si le soumissionnaire utilise sa propre licence d'utilisateur du service Connexion postel.

2.3 Demandes de renseignements – en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins 10 jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

2.4 Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur Ontario, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

3.1 Instructions pour la préparation des soumissions

Si le soumissionnaire choisit d'envoyer sa soumission par voie électronique, le Canada exige de sa part qu'il respecte l'article 08 des instructions uniformisées 2003. Le système Connexion postel a une limite de 1 Go par message individuel affiché et une limite de 20 Go par conversation.

La soumission doit être présentée en sections distinctes comme suit :

Section I: Soumission financière

Section II: Attestations

Si le soumissionnaire choisit de transmettre sa soumission sur papier, le Canada demande que la soumission soit présentée en sections distinctes, comme suit :

Section I : Soumission financière (1 copie papier)

Section II: Attestations (1 copie papier)

En cas d'incompatibilité entre le libellé de la copie électronique sur le media et de la copie papier, le libellé de la copie papier l'emportera sur celui de la copie électronique.

Si le soumissionnaire fournit simultanément plusieurs copies de sa soumission à l'aide de méthodes de livraison acceptable, et en cas d'incompatibilité entre le libellé de la copie électronique transmise par le

N° de la modif - Amd. No.

KIN-9-52168

File No. - N° du dossier

Id de l'acheteur - Buyer ID KIN650 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

service Connexion postel et celui de la copie papier, le libellé de la copie électronique transmise par le service Connexion postel aura préséance sur le libellé des autres copies.

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-dessous pour préparer leur soumission en format papier

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a adopté une politique exigeant que les ministères et organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour tenir compte des facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement : la Politique d'achats écologiques (https://www.tbssct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=32573). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées;
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement : impression noir et blanc plutôt qu'en couleur, recto verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ou reliure à anneaux.

Section I: Soumission financière

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement.

Paiement électronique de factures – soumission

Si vous êtes disposés à accepter le paiement de factures au moven d'instruments de paiement électronique, compléter l'annexe « 1 » Instruments de paiement électronique, afin d'identifier lesquels sont acceptés.

Si l'annexe « 1 » Instruments de paiement électronique n'a pas été complétée, il sera alors convenu que le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique ne sera pas accepté.

L'acceptation des instruments de paiement électronique ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

3.1.2 Fluctuation du taux de change

C3011T (2013-11-06), Fluctuation du taux de change

Section II: **Attestations**

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations et renseignements supplémentaires exigés à la Partie 5.

PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

a) Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID

KIN650

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

File No. - N° du dossier KIN-9-52168

b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

4.1.1 Évaluation financière

4.1.1.1 Critères financière obligatoires

- a) Le prix doit être indiqué pour tous les numéros d'article dans la Base de tarification A et la Base de tarification B.
- a) Les prix doivent être fermes en devise canadienne, excluant les taxes applicables, et ne doivent pas être indexés ou liés à un facteur d'indexation.

4.1.1.2 Méthode de sélection

Clause du Guide des CCUA A0069T (2007-05-25) Méthode de sélection

4.1.1.3 Base d'établissement de prix A et B : le prix unitaire proposé par le soumissionnaire pour chaque article sera multiplié par la quantité pour obtenir le prix calculé. Tous les prix calculés seront additionnés afin d'établir le prix total évalué.

4.2 Méthode de sélection

Une soumission doit respecter toutes les exigences de la demande de soumissions pour être déclarée recevable. La soumission recevable avec le prix évalué le plus bas sera recommandée pour attribution d'un contrat.

PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fausse, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission sera déclarée non recevable, ou constituera un manguement aux termes du contrat.

5.1 Attestations exigées avec la soumission

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur soumission.

- **5.1.1** Dispositions relatives à l'intégrité déclaration de condamnation à une infraction Conformément aux dispositions relatives à l'intégrité des instructions uniformisées, tous les soumissionnaires doivent présenter avec leur soumission, s'il y a lieu, le formulaire de déclaration d'intégrité disponible sur le site Web Intégrité Formulaire de déclaration (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html), afin que leur soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.
- **5.2** Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec la soumission mais ils peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier

Id de l'acheteur - Buyer ID

KIN650

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

KIN-9-52168

défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée

Conformément à l'article intitulé Renseignements à fournir lors d'une soumission, de la passation d'un contrat ou de la conclusion d'un accord immobilier de la <u>Politique d'inadmissibilité et de suspension</u> (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html), le soumissionnaire doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site Web <u>d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) – Travail (https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html#s4).</u>

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » au moment de l'attribution du contrat.

5.2.3 Meilleure date de livraison – soumission

Bien que la livraison soit demandée le 23 mars 2020, la meilleure livraison qui puisse être offerte est le

PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

6.1 Exigences relatives à la sécurité

6.1.1 Le contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

6.2 Besoin

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits à l'annexe « A », Besoin.

6.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le <u>Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat</u> (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

6.3.1 Conditions générales

<u>2010A</u> (2018-06-21), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

6.4 Durée du contrat

6.4.1 Période du contrat

La période du contrat est à partir de la date du contrat jusqu'au 31 Mai 2023 inclusivement.

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID

KIN650

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

File No. - N° du dossier KIN-9-52168

6.4.2 Biens et(ou) services optionnels

L'entrepreneur accorde au Canada l'option irrévocable d'acquérir les biens, les services ou les deux, qui sont décrits à l'annexe « B » du contrat selon les mêmes conditions et aux prix et(ou) aux taux établis dans le contrat. Cette option ne pourra être exercée que par l'autorité contractante et sera confirmée, pour des raisons administratives seulement, par une modification au contrat.

L'autorité contractante peut exercer l'option à n'importe quel moment avant la date d'expiration du contrat en envoyant un avis écrit à l'entrepreneur.

6.4.3 Date de livraison

Tous les biens livrables doivent être reçus au plus tard le 31 mars 2020.

6.4.4 Instructions d'expédition - livraison à destination

Les biens doivent ête expédiés au point de destination précisé dans le contrat et livrés rendu droits acquittés (DDP) L'EIU de la GRC 1350, chemin Martin, Etobicoke (Ontario) M9W4X3, Canada selon les Incoterms 2000 pour les expéditions en provenance d'un entrepreneur commercial.

6.5 Responsables

6.5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Nom: Lori Rombough

Titre: Spécialiste en approvisionnements

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Direction générale des approvisionnements Direction : Des Acquisitions Kingston Adresse : 86, rue Clarence, 2iéme étage

Kingston, Ontario K7L 1X3 Téléphone : 613-545-8061 Télécopieur : 613-545-8067

Courriel: Lori.Rombough@pwgsc-tpsgc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

6.5.2 Chargé de projet

Le chargé de projet pour le contrat est: à indiquer au moment de l'attribution du contrat

Le chargé de projet représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le chargé de projet; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. De tels changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification de contrat émise par l'autorité contractante.

 \mbox{N}° de l'invitation - Solicitation No. $\mbox{M6500-192919/A} \\ \mbox{N}^{\circ}$ de réf. du client - Client Ref. No. $\mbox{M6500-19-2919}$

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID

KIN650

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

File No. - N° du dossier KIN-9-52168

6.5.3	Représentant de l'entrepreneur
Nom	:
Numéro	o de téléphone :
Numéro	o de télécopieur :
Adress	e de courriel :

6.6 Paiement

6.6.1 Base de paiement - prix unitaire(s) ferme(s)

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé un(des) prix unitaire(s) ferme(s) précisé(s) dans l'annexe « A »), selon un montant total de \$ à indiquer au moment de l'attribution du contrat. Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

6.6.2 Limite de prix

Clause du Guide des CCUA C6000C (2018-08-17), Limite de prix

6.6.3 Paiement unique

Clause du Guide des CCUA H1000C (2008-05-12), Paiement unique

6.6.4 Paiement électronique de factures – contrat

L'entrepreneur accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- a. Dépôt direct (national et international);
- b. Virement télégraphique (international seulement);

6.7 Instructions relatives à la facturation

1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.

Chaque facture doit être appuyée par une copie du document de sortie et de tout autre document tel qu'il est spécifié au contrat;

- 2. Les factures doivent être distribuées comme suit :
 - a. L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse qui apparaît à la page 1 du contrat pour attestation et paiement.
 OU
 - Un (1) exemplaire doit être envoyé à l'autorité contractante identifiée sous l'article intitulé « Responsables » du contrat.

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID

KIN650

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

File No. - N° du dossier KIN-9-52168

6.8 Attestations et renseignements supplémentaires

6.8.1 Conformité

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ou préalablement à l'attribution du contrat, ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions du contrat et leur non-respect constituera un manquement de la part de l'entrepreneur. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat.

6.9 Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur ______ (insérer le nom de la province ou du territoire précisé par le soumissionnaire dans sa soumission, s'il y a lieu), et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

6.10 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- a) les articles de la convention;
- les conditions générales <u>2010A</u> (2018-06-21), Conditions générales biens (complexité moyenne);
- c) Annexe A, Besoin;
- d) Annexe B, Basis du Paiement;
- e) la soumission de l'entrepreneur en date du _____ (inscrire la date de la soumission)

6.11 Clauses du Guide des CCUA

Règlements concernant les emplacements du gouvernement (2010-01-11) A9068C

 \mbox{N}° de l'invitation - Solicitation No. $\mbox{M6500-192919/A} \\ \mbox{N}^{\circ}$ de réf. du client - Client Ref. No. $\mbox{M6500-19-2919}$

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier KIN-9-52168 Id de l'acheteur - Buyer ID

KIN650

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE «A» - BESOIN

- 1.1 L'Équipe d'intervention en cas d'urgence (EIU), Division O, de la Gendarmerie royale du Canada (GRC), a besoin qu'on lui fournisse immédiatement et dans l'avenir les articles suivants (REBS ou équivalents OU ATLAS ou équivalent) :
 - 4 échelles en fil d'acier haute résistance de 15 m et les accessoires de fixation connexes
 - 3 crochets doubles de 8 po en titane et les accessoires de fixation connexes
 - 4 perches d'enroulage télescopiques légères de 15 m et les accessoires de fixation connexes
 - 1 échelle en fil d'acier haute résistance de 7 m et les accessoires de fixation connexes
 - 1 crochet simple de 5 po en titane et les accessoires de fixation connexes
 - 1 ascendeur électrique
 - 1 perche télescopique pneumatique avec commandes de 15 m
 - 1 corde statique de 10,5 mm
- 1.2 Tous les articles doivent être légers et durables.
- 1.3 L'entrepreneur doit être en mesure de réparer tous les produits fournis en faisant appel à un technicien de réparation et d'entretien ou au moyen de pièces de rechange.

N° de la modif - Amd. No. File No. - N° du dossier KIN-9-52168

ld de l'acheteur - Buyer ID KIN650

KIN650 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE B - BASE DE PAIEMENT

Si l'entrepreneur s'acquitte de manière satisfaisante de toutes ses obligations énoncées à l'Annexe A, « Exigences », il sera payé aux prix unitaires fermes suivants, rendu droits acquittés (RDA) L'EIU de la GRC 1350, chemin Martin, Etobicoke (Ontario) M9W4X3, Canada, Incoterms 2000. Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus.

Base d'établissement des prix « A » - Biens fermes

3				
Article	Description	Marque et modèle proposés	Quantité	Prix unitaire
-	SYSTÈME DE PERCHE TÉLESCOPIQUE, 15 m REBS WND-TPCF-15.0M (ou l'équivalent)		4	↔
2	ÉCHELLE EN FIL D'ACIER, 15 m REBS WL-15.0M (ou l'équivalent)		4	\$
3	Crochet double en titane, 8 po REBS HK-TI-D-8.0IN-HLK <i>(ou l'équivalent</i>)		3	₩
4	Mécanisme de déclenchement REBS HK-ADP-PIGG <i>(ou l'équivalent</i>)		4	₩
5	ŒILLET-NOUVEAU, 7 po HK-TI-S-7.0in-PIGG <i>(ou l'équivalent</i>)		1	₩
9	ÉCHELLE EN FIL D'ACIER, 7 m REBS WL-7.0M <i>(ou l'équivalent)</i>		1	₩
7	Crochet double en titane, 5 po REBS HK-TI-S-5.0IN <i>(ou l'équivalent)</i>		1	\$

M6500-192919/A N° de réf. du client - Client Ref. No. M6500-19-2919 N° de l'invitation - Solicitation No.

N° de la modif - Amd. No. File No. - N° du dossier KIN-9-52168

ld de l'acheteur - Buyer ID KIN650

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Base d'établissement des prix « B » - Biens facultatifs : La GRC peut acheter un des articles facultatifs ou la totalité de ces articles à n'importe quel moment pendant la période visée par le contrat.

Art icl	Description	Marque et modèle proposés	Quantité	1°r avril 2020 au 31 mars 2021 Prix unitaire	1er avril 2021 au 31 mars 2022 Prix unitaire	1er avril 2022 au 31 mars 2023 Prix unitaire
~	SYSTÈME DE PERCHE TÉLESCOPIQUE, 15 m REBS WND-TPCF-15.0M (ou l'équivalent)		4	↔	\$	\$
2	ÉCHELLE EN FIL D'ACIER, 15 m REBS WL-15.0M (ou l'équivalent)		4	₽	\$	\$
က	Crochet double en titane, 8 po REBS HK-TI-D-8.0IN-HLK <i>(ou l'équivalent</i>)		3	↔	\$	\$
4	Mécanisme de déclenchement REBS HK-ADP-PIGG <i>(ou l'équivalent</i>)		4	₽	\$	\$
2	ŒILLET-NOUVEAU, 7 po HK-TI-S-7.0in-PIGG (ou l'équivalent)		1	₽	\$	\$
9	ÉCHELLE EN FIL D'ACIER, 7 m REBS WL-7.0M <i>(ou l'équivalent)</i>		1	↔	\$	\$
7	Crochet double en titane, 5 po REBS HK-TI-S-5.0IN (ou l'équivalent)		_	↔	₩	₽
∞	Ascendeur électrique ATLAS APA-5 (<i>ou l'équivalent</i>)		7-	∽	\$	↔
o	Perche télescopique pneumatique, 15 m avec commandes REBS Giraffe <i>(ou l'équivalent)</i>		7-	\$	\$	↔

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier KIN-9-52168

Id de l'acheteur - Buyer ID KIN650 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Art icl e	Description	Marque et modèle proposés	Quantité	1er avril 2020 au 31 mars 2021 Prix unitaire	1er avril 2021 au 31 mars 2022 Prix unitaire	1°r avril 2022 au 31 mars 2023 Prix unitaire
10	Corde statique, 10,5 mm Atlas Toughline <i>(ou l'équivalent)</i>		-	₩.	\$	₩

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID

KIN650

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

File No. - N° du dossier KIN-9-52168

ANNEXE « 1 » de la PARTIE 3 de la DEMANDE DE SOUMISSIONS - INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE

Le soumissionnaire accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement éle suivants :	ctronique
() Dépôt direct (national et international);() Virement télégraphique (international seulement);	